



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 23 Mars 2019 à la Société Nautique de Saint-Tropez

L'Assemblée Générale 2019 a été convoquée par courrier électronique daté du 28 janvier 2019 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral
4. Jauge : application et évolutions
(Compte Rendu des réunions qui se sont tenues à ce sujet)
5. Calendrier des événements – Conditions d'organisation des régates
6. Rapport des travaux des diverses Commissions (Patrimoine, Armateurs, IOR)
7. Election des membres du Conseil d'administration venant à renouvellement *
8. Désignation du Bureau et du Président par le CA *
9. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que la Société Nautique de Saint-Tropez et son Président Monsieur Tony OLLER pour son accueil

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé sont présentés par le Trésorier.

Les principales informations à retenir pour l'exercice 2018 sont :

- Les recettes pour un total de **+19.939 Euros**, dont cotisations des membres et certificats de jauge : (le nombre total de jauge de l'année 2018 est de 145 contre 163 en 2017).
- Les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : - **15 676 Euros**
- La disponibilité en caisse fin 2018 est : **+ 36 553 Euros**

www.afyt.fr

Le Trésorier propose de virer une partie du compte courant (**24. 496 €**) à notre Livret BNP.

Les comptes 2018 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

Concernant les **cotisations pour 2019** il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale de ne pas les modifier :

Les montants des cotisations et frais sont définis comme suit :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euros,
- Jauge renouvellement : 70 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : 140 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 200 Euros.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration garde le barème suivant :

- 1000 Euros : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euros : pour Voiles du Vieux Port,
- 200 Euros : pour Calanques classique, Porquerolles classique, Trophée Bailli de Suffren, Corsica Classic, Trophée Pasqui, Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

3 – RAPPORT MORAL

Le Président présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2018 et les relations avec les différentes entités concernées par les Yachts de Tradition.

Régates - Participation

Petite baisse de la fréquentation globale (155 yachts participants contre 167 en 2017 et 2016) stable en participation par événement ou par manches courues (pour 2018 le total de manches courues x bateaux est de 1312, donc une moyenne de 8,5 manches par bateau). Quelques événements ont souffert du manque de vent ou de participations un peu faibles, mais globalement pas de grosse modification.

Sur l'aspect sécurité, pas d'évènement particulier, mais la vigilance reste de mise...

A noter la fin du partenariat Panerai pour Antibes et Cannes.

Calendrier 2019

A noter une superposition de dates ,fin juin, avec Voiles du Vieux Port, Trophée Bailli de Suffren, Argentario et Napoli qui se perturbent mutuellement. Ainsi que la Copa del Rey fin août, qui interfère un peu avec la Corsica Classic...

Il faut faire mieux en 2020, donc à anticiper dès maintenant pour éviter cela, au moins en ce qui concerne le circuit français.

Jauge CIM

Encore beaucoup de discussion cette année.

Il y a eu 2 réunions du Comité de Jauge CIM à Monaco, dont le résultat principal a été de corriger une modification faite l'année dernière concernant les gréements auriques : calcul de surface de flèche et impact sur le coefficient de gréement, car certains bateaux avaient

adopté des configurations exotiques de grand-flèche "inversé" pour bénéficier de la nouvelle formule...

Il y a eu néanmoins une autre avancée : l'examen systématique de tous les résultats de régates pour essayer d'en analyser les traits marquants et, quand nécessaire, d'ajuster le coefficient correctif Cc pour traiter les cas anormaux.

Cette analyse montre que les résultats en moyenne ne sont pas si mauvais que cela, et que pour certaines classes, on joue sur quelques secondes d'APM...

4 – JAUGE

Le travail de réflexion continue.

Plusieurs réunions informelles (au salon Nautique – au YCF) ont eu lieu, entre propriétaires, skippers, organisateurs, avec pour finalité ajuster l'aspect technique en respectant l'aspect patrimonial et l'authenticité

Le Président indique qu'une réunion du CIM s'est déroulée à Monaco avec les Associations de Classes et les Fédérations de chaque Pays.

Il est indiqué que toutes les questions / remarques / demandes de précisions envoyées au CIM font l'objet d'une réponse

Le CIM s'engage à mettre en place une communication sur les questions qui lui sont posées par les armateurs et skippers.

Lors de cette réunion à Monaco, l'AFYT a annoncé que classement parallèle de la saison 2019 serait effectué sur la base de la jauge IRC.

Le résultat sera communiqué au CIM pour les enseignements à en tirer.

L'UNCL représentée par Henry FERBUS se propose d'établir ce classement indicatif sur la base de la jauge IRC.

Il récupérera auprès des organisateurs les classements et transmettra à l'AFYT le résultat.

Il est à la disposition des armateurs qui désireraient jauger leur bateau IRC, afin de participer à cette étude.

Le classement officiel reste celui sur la base de la jauge CIM telle qu'elle est définie à ce jour.

En ce qui concerne la Communication, le nouveau site web du CIM est en ligne :

<http://cim-classicyachts.org/fr/>

Tous les certificats de jauge sont publics et accessibles et seront mis à jour régulièrement.

La parole est donnée aux membres présents qui indiquent plusieurs inquiétudes dont :

IRC

- L'utilisation de la Jauge IRC telle qu'elle est n'est pas souhaitée par une majorité de membres (Problèmes liés au caractère « Secret » de la Jauge IRC et au budgets nécessaires pour faire jauger son bateau). Henri Ferbus étant nommé représentant de l'UNCL, il lui a été indiqué que comme convenu, les organisateurs mettront à disposition de l'UNCL tous leurs résultats pour qu'ils puissent établir des simulations avec les bateaux déjà jaugés IRC ou qui souhaiteront se faire jauger par l'IRC. Une

compilation de ces résultats sera étudiée en fin de saison pour établir les avantages/inconvénients de cette jauge.

DIVERS

- Il est demandé plus de contrôles lors des manifestations pour permettre de corriger certaines erreurs involontaires.
- Il est indiqué que Roger est le seul Jaugeur pour l'AFYT et qu'il ne peut pas tout faire. Cette année, il sera aidé par Jérôme Nutte.
- Il est indiqué que FREG accepte maintenant des Classements Temps / Temps. Nous pourrions donc faire très facilement des comparatifs entre le Temps / Temps et le Temps / Distance.
- Il faudrait pouvoir récompenser les concurrents méritants.

AUTHENTICITE

- Renforcer les contrôles d'authenticité. Roger Gibert indique qu'il n'a pas tous les historiques des bateaux et qu'il est par conséquent compliqué de vérifier leur authenticité. Francis Van de Velde et Marc & Edith Frilet se propose de transmettre à Roger toutes les informations à leur disposition pour l'aider dans son travail.

DECLARATIONS DE MODIFICATIONS :

- Créer une Charte de bonne conduite pour que les déclarations soient le plus honnêtes possible.
- Etablir des pénalités plus importantes pour les fausses déclarations

DIVISIONS DE CLASSES :

- Il est souhaité une division des classes par APM et non par taille.
- Il est également souhaité que les Divisions de Classes soient le plus homogènes possibles entre toutes les Régates et de mieux répartir les classes entre les croisiéristes et les régatiers ...
- Un travail est effectué par Jérôme Nutte concernant les ex IOR et les One Tonner (plus d'informations à venir)

5 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CONDITIONS D'ORGANISATION.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé suite à la réunion AFYT – organisateurs qui s'était tenue lors des Voiles de Saint-Tropez, et validé à l'occasion de la Remise des Prix AFYT à Paris. Il est disponible sur le site web de l'AFYT.

A noter que le Trophée PASQUI 2019 a été annulé

6 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sortants du CA sont :

- **Renaud GODARD** qui se représente
- **Thibaud ASSANTE** qui se représente
- **Roger GIBERT** qui se représente
- **Gwenhael LE BOULAY**

Henri FERBUS a fait acte de candidature le 14 Mars 2019

Henri FERBUS est élu à la place de Gwenhael LE BOULAY à l'unanimité.

Le **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

Membre de droit : - **le Président du Yacht Club de France,**

Sortants après 2019 : - **Yann Joannon** - **Guy Ribadeau Dumas**
- **Francis Van de Velde** - **Jean-Philippe Gervais**

Sortants après 2020 : - **Frédéric Berthoz** - **Lionel Péan**
- **René – Yves Etter** - **Tony Oller**

Sortants après 2021 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**
- **Thibaud Assante** - **Henri Ferbus**

7 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric Berthoz**
- Trésorier : **René-Yves Etter**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**
- Secrétaire Général Adjoint : **Yann Joannon**

Le Président conclut en proposant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- Un Rendez-Vous en Juin aux Voiles d'Antibes (Samedi 8 Juin 2019 à 18h00 - à confirmer)
- Le 3 Octobre 2019 à 9h30 à Saint-Tropez (avec les organisateurs).

La prochaine Assemblée Générale de l'AFYT (en mars 2020) se déroulera à Marseille.

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 12h00.

Conseil d'Administration - Présents & Représentés :

Frédéric BERTHOZ
Yann JOANNON
René Yves ETTER
Roger GIBERT
Tony OLLER

MEMBRES AFYT Présents et/ou Représentés :

Les Dames de Saint – Tropez - Les Voiles d'Antibes - Les Régates Royales - Les Voiles de Saint – Tropez - Les Voiles du Vieux Port - Trophée Bailly de Suffren – Escale du Lavandou (Coupe de printemps du YCF) - Calanques Classique

**ARCADIA
SAGITTARIUS
DJINN
CARRON II
PALYNODIE
ESTEREL
ORYX
HERMES
RAINBOW III
ONE WAVE
MOONBEAM III
LULU**

**SOLITARNOSC
LA CORYPHENE
ALCYON
ENCOUNTER
BRISEIS
MARIA GIOVANNA II
VOGUE
GLEN MAEL
ALOHA
EVA
NAGAÏNA**